

# Salon Mickey - Règlement Intérieur

## Préambule

Euro Disney S.C.A. propose, à titre exclusif, aux membres du Club (ci-après les « Membres du Club ») de débiter leur journée dans les Parcs Disneyland® et/ou Walt Disney Studios® par une collation au sein du Salon Mickey.

Le présent règlement intérieur fait partie intégrante des Conditions Générales du Club et s'applique à tous les Membres du Club et, le cas échéant, aux personnes qui les accompagnent dans les conditions définies ci-après, et fixe les règles générales du Salon Mickey nécessaires à son bon fonctionnement.

## Article 1 - Conditions d'admission

Pour être admis à pénétrer, s'installer et séjourner dans le Salon Mickey (ci-après la « Visite »), le visiteur devra justifier de sa qualité de Membre du Club auprès du Cast Member chargé de l'accueil du Salon Mickey en présentant une carte de membre du Club et une pièce d'identité, ainsi qu'un passeport annuel en cours de validité ou un billet d'entrée valable le jour même de sa Visite sur le Parc Disneyland et/ou le Parc Walt Disney Studios.

A titre dérogatoire, les Membres du Club pourront être accompagnés par les personnes de leur choix (ci-après les « Invités ») dans la limite de quatre (4) Invités maximum par Visite. Chaque Invité devra se présenter au Cast Member chargé de l'accueil du Salon Mickey et être muni d'un passeport annuel en cours de validité ou d'un billet d'entrée valable le jour même de sa Visite sur le Parc Disneyland et/ou le Parc Walt Disney Studios.

En tout état de cause, les Invités ne pourront pénétrer, s'installer et séjourner dans le Salon Mickey que dans la mesure où ils accompagnent un ou plusieurs Membres du Club.

En outre, la fréquentation du Salon Mickey par les Membres du Club, accompagnés ou non d'Invités, sera limitée à quatre (4) Visites par mois, étant entendu qu'**au cours d'une même journée, une seule Visite au Salon Mickey est autorisée pendant les heures d'ouverture telles qu'elles sont définies à l'article 2 du règlement intérieur.**

## Article 2 - Heures d'ouverture ou de fermeture

Le Salon Mickey est ouvert toute l'année uniquement le matin de 9 heures à 12 heures, et ce dans la limite des places disponibles.

Euro Disney S.C.A. se réserve le droit de fermer à titre temporaire ou définitif le Salon Mickey pour quelque raison que ce soit et à tout moment.

## Article 3 - Capacité d'accueil

Pour des raisons de sécurité, la capacité d'accueil du Salon Mickey ne pourra, en aucun cas, dépasser trente (30) personnes pendant les heures d'ouverture. En conséquence, au-delà de ce seuil, les Membres du Club et, le cas échéant, leurs Invités ne seront pas admis à pénétrer, s'installer et séjourner dans le Salon Mickey.

## Article 4 - Collation

Une collation sera mise à la disposition des Membres du Club et, le cas échéant, de leurs Invités dans la limite des approvisionnements disponibles. Cette collation devra **impérativement être consommée sur place**, les viennoiseries, boissons, friandises ou autres ne devant **en aucun cas être transportées à l'extérieur du Salon Mickey.**

#### Article 5 - Respect des lieux et des personnes

- (i) Pour des raisons de confort et de sécurité, les poussettes doivent être entreposées à l'accueil du Salon Mickey.
- (ii) Les Membres du Club et, le cas échéant, leurs Invités devront faire leurs meilleurs efforts pour maintenir le Salon Mickey dans l'état dans lequel ils l'auront trouvé lors de leur entrée dans les lieux. Les Membres du Club et, le cas échéant, leurs Invités sont tenus de s'abstenir de tout acte qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène, à la sécurité ou au respect des lieux et des Cast Members. Il est notamment strictement interdit de jeter des papiers, des déchets ou autres ordures sur le sol ou sur le mobilier. Toute dégradation du mobilier ou des lieux sera à la charge de son auteur.
- (iii) En toutes circonstances, les Membres du Club et, le cas échéant, leurs Invités ne devront pas, par leur comportement, troubler ou gêner la Visite des autres Membres du Club et, le cas échéant, de leurs Invités.
- (iv) Les enfants accompagnant les Membres du Club et, le cas échéant, leurs Invités devront toujours être sous leur surveillance.
- (v) Il est recommandé aux Membres du Club et, le cas échéant, leurs Invités de prendre les précautions nécessaires relatives à la surveillance de leurs sacs, vêtements ou autres effets personnels.

#### Article 6 - Accès direct au Parc Disneyland®

Les Membres du Club et, le cas échéant, leurs Invités ne pourront accéder au Parc Disneyland via le Salon Mickey qu'une fois leurs passeports annuels ou billets d'entrée dûment validés.

#### Article 7- Affichage

Le présent règlement intérieur est affiché dans le Salon Mickey. Il est remis aux Membres du Club sur simple demande adressée au chargé Club.

#### Article 8 - Non-respect du règlement intérieur

En cas de non-respect des dispositions du présent règlement intérieur, le Cast Member chargé de l'accueil du Salon Mickey rappellera aux Membres du Club et, le cas échéant, à leurs Invités leur obligation de se conformer au présent règlement intérieur. Il pourra, selon le cas, leur refuser l'admission au Salon Mickey, les mettre en demeure, oralement, de cesser immédiatement les manquements ou les troubles, et en cas de trouble particulièrement grave, appeler le Service de Sécurité du site de Disneyland® Paris.

En cas de manquement grave et/ou répété au présent règlement intérieur, le Cast Member chargé de l'accueil en informera le chargé du Club d'Euro Disney S.C.A. Les Membres du Club en cause s'exposent à des sanctions qui pourront aller jusqu'à l'exclusion du Club.

#### Article 9 - Modifications

Euro Disney S.C.A. se réserve le droit de modifier sans préavis les dispositions du présent règlement intérieur. Toute tolérance qui pourrait, le cas échéant, être autorisée à titre exceptionnel, ne devra en aucun cas être considérée comme constituant une quelconque modification du présent règlement intérieur.

#### Article 10 - Contact

Pour toute question ou renseignement sur le règlement intérieur présent règlement général, veuillez contacter le chargé du Club :

- par téléphone au **00 800 64 74 56 30\*** ou + **33 (0)1 64 74 56 30\*\*** du lundi au vendredi, de 9h30 à 17h30
- par e-mail à l'adresse [dlp.Carteclub@disney.com](mailto:dlp.Carteclub@disney.com)
- par courrier à **Euro Disney S.C.A., La carte du Club, BP 100, 77777 Marne-la-Vallée Cedex 4 (France)**

(\*) Numéro gratuit à partir des postes fixes et opérateurs nationaux depuis la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, l'Espagne, l'Italie, uniquement. (\*\*) Numéro non surtaxé